

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



HEURES du jour.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.
7 heures du matin.	6 deg. au-dessus de 0.	79 deg. humid.	27 pou. 4 lign. Pluie.	Sud.	Pluie.
SOLEIL.		PHASES DE LA LUNE.			
Lever.	Coucher.				
7 h. 56 m.	4 h. 14 m.	Nouvelle lune.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :
 16 francs pour 3 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON 14 décembre.

SOUSCRIPTION AU PROFIT DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.

Lorsque, dans notre numéro de vendredi dernier, nous avons annoncé que des citoyens devaient s'assembler dans nos bureaux pour aviser aux meilleurs moyens de recueillir et de distribuer les souscriptions destinées aux ouvriers malheureux, nous étions loin de penser qu'il y aurait des hommes à qui cette réunion paraîtrait une démonstration coupable, et qui essaieraient par tous les moyens de l'empêcher. Ces hommes pourtant se sont trouvés : ce sont ceux-là même qui devraient le plus favoriser les actes utiles à leurs concitoyens, mais qui malheureusement sont ceux chez qui se rencontrent toujours les idées les plus étroites et les plus timides. On devine que nous voulons parler des autorités de notre ville, qui, en effet, se sont crues obligées de prévenir un complot de bienfaisance et d'humanité.

Lundi, à l'heure indiquée dans le journal pour la réunion, l'allée et l'escalier qui conduisent à nos bureaux ont été envahis par les agens de la police. M. le maire et M. le préfet s'étaient concertés, et le commissaire spécial de police politique (il y a quatre catégories de police à Lyon), M. Vigier, était chargé de l'expédition. Il arrêtait sur la porte tous les citoyens qui voulaient entrer, les menaçant des rigueurs des lois de 1834 et 1793 contre l'association. La plupart des personnes qui venaient déposer leurs dons ou offrir leur coopération active à la souscription, n'ont pas voulu résister et se sont retirées. Elles ont cédé à la violence morale employée contre elles. L'autorité jouit maintenant d'un triomphe complet ; il n'y a que les ouvriers qui y perdront.

Les actionnaires du Censeur et les amis de ce journal qui ont provoqué la réunion de lundi, avaient cru remplir un devoir ; ils espéraient que l'assurance qu'auraient désormais les personnes généreuses de voir les dons convenablement répartis, la certitude qu'auraient les souscripteurs de n'être pas trompés par la feinte misère des mendiants de profession, stimuleraient leur zèle quelquefois oublieux et feraient doubler les libéralités. Nos amis ont vu leurs intentions contrariées ; mais ils ne pensent pas que l'obligation qu'ils ont prise envers leurs compatriotes soit remplie, non qu'ils aient le projet de résister aux volontés de MM. Vigier, Martin et Rivet ; ils tâcheront d'accomplir leur tâche, malgré les obstacles qu'on leur oppose, en prenant une autre voie. Ils feront moins qu'ils n'avaient espéré sans doute, mais ils feront tout ce qu'il leur sera possible.

La souscription reste ouverte au bureau du Censeur : nous publions aujourd'hui la première liste. Des personnes qui sont connues dans notre ville se sont chargées de listes particulières que nous publierons successivement aussitôt qu'elles seront remplies. Quant à la distribution des secours, nous aurions voulu consulter les ouvriers eux-mêmes et en charger les personnes qu'ils auraient désignées : cela nous est interdit ; mais les citoyens qui prendront soin de partager les produits de la souscription et dont nous publierons les noms, réuniront, nous l'espérons, la confiance générale, bien qu'ils n'aient pas été publiquement élus.

Maintenant que nos magistrats sont satisfaits de leur succès contre nous, ils vont tâcher sans doute de faire mieux que nous. Nous applaudirons aux heureux résultats de leurs efforts, s'ils en obtiennent. Nous voulions établir avec l'autorité une concurrence utile aux ouvriers ; elle ne l'a pas voulu ; elle nous a arrêtés au premier pas ; elle a ainsi contracté l'obligation de diminuer seule et promptement les malheurs qu'elle nous empêche de soulager : sans quoi elle ne s'étonnera pas qu'il reste toujours dans l'esprit du peuple que les hommes qui lui sont donnés pour maîtres sont bons pour gêner l'industrie, lui susciter des obstacles à l'intérieur, à l'extérieur, et toujours mal intentionnés quand il y a une bonne œuvre à faire ou un service à rendre à leurs administrés.

Première liste de souscription.

Le journal le Bon Sens, 200 f. — MM. Gastine, 20 f. — César Bertholon, 50 f. — Perrin, 30 f. — Béraud-Lauras, 30 f. — Bergier, 50 f. — Dlle Béraud, 5 f. — Pénicaud, 10 f. — Roussillac, 10 f. — Les employés de la lithographie St-Côme, 7 f. 30 c. — Robert, 25 f. — Santallier Félix, 20 f. — Etude de Me Quantin, notaire, 50 f. — Boursy fils, 5 f. — Castellan aîné, 10 f. — J. C. Jouanard, 10 f. — Bouyer, 10 f. — Charles, 10 f. — C. M. D., capitaine, 5 f. — Frères Vivier, 75 f. — M. et M^{me} Mollard, 50 f. — Gailhava, 50 f.

Total de la première liste, 732 f. 30 c.

51^e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE LIGNE.

Souscription en faveur des Ouvriers de Lyon.

1 Colonel,	13 f. 88 c.	13 f. 88 c.
1 Lieutenant-colonel,	11 94	11 94
4 Chefs de bataillon et major,	10	40
4 Capitaines de 1 ^{re} classe,	6 66	35 20
22 Capitaines de 2 ^e classe, adjudans-majors, capitaine d'habillement et chirurgien-major,	3 55	122 10

13 Lieutenans de 1 ^{re} classe et chirurgien aide-major,	4 2	52 26
12 Lieutenans de 2 ^e classe et trésorier,	5 61	43 32
25 Sous-lieutenans, porte-drapeau et adjudant au trésorier,	3 33	85 23
3 Adjudans-sous-officiers,	2	6
4 Caporaux tambours et caporal sapeur,	10	40
ÉLITE.		
6 Sergeas-majors,	1 15	6 90
27 Sergens et fourriers,	82	22 14
361 Caporaux, grenadiers, voltigeurs, sapeurs et tambours,	10	36 10
CENTRE.		
18 Sergeas-majors, tambour-major et vague-mestre,	1 10	19 80
76 Sergens, fourriers et maîtres-ouvriers,	72	54 72
116 Caporaux et caporal de musique,	10	11 60
840 Fusiliers, musiciens et tambours,	5	42

599 f. 71 c.

Le sac contenait six cents francs.

COLONIE D'AFRIQUE.

EXPÉDITION DE CONSTANTINE. — RETRAITE DE L'ARMÉE.

Une lettre particulière écrite de Bone nous apporte la nouvelle suivante :

« Bone, le 1^{er} décembre 1836.

« J'ai de grands malheurs à vous annoncer ; mes prévisions se sont malheureusement accomplies : nous avons échoué devant Constantine, le quart de notre armée y est resté. Vous pouvez compter sur la vérité des détails que je vais vous donner ; je les ai recueillis sur le chemin de Constantine, de la bouche même de quelques officiers et soldats qui revenaient de l'expédition, mais Dieu sait dans quel état !

« Vous savez quelle imprévoyance a présidé à toute l'entreprise : Constantine, la ville sacrée des Arabes, le refuge de tous les mécontents et la capitale de la régence, est située à 40 lieues de Bone ; à peine y a-t-il 18 lieues de chemin frayé ; le reste de l'espace à parcourir est presque inconnu. C'est avec une armée de 6,000 hommes, à peine suffisante pour assurer la communication, qu'on a marché sur cette ville, à une époque de l'année où le mauvais temps devait redoubler la difficulté. On n'aurait pas mieux fait si le parti eût été pris d'avance de faire périr notre corps d'armée.

« Ce qu'on devait prévoir est arrivé : la pluie, la boue, deux ou trois pieds de neige, ont constamment gêné la marche, et avant d'arriver à Constantine, on avait déjà perdu du monde. Cependant rien n'était encore désespéré et aucun ennemi ne se montrait devant nos troupes ; on arriva sous les murs de la ville sans avoir brûlé une cartouche.

« Là il ne restait plus, d'après les espérances des chefs, qu'à recevoir les clés de la ville, mais au lieu de trouver les portes ouvertes, ce fut par une violente canonnade bien dirigée que l'armée fut accueillie. Nous nous trouvions devant une ville protégée par sa position, bâtie sur un plateau de roches élevées au bas desquelles coule une rivière. Constantine n'a paru attaquer que sur un côté : les compagnies du génie qui s'avancèrent pour reconnaître le point favorable, perdirent beaucoup de monde.

« Cependant une porte fut enfoncée, on marcha sur la ville ; mais après de grands efforts, nos soldats revinrent laissant 250 des leurs sous ses murs ; 800 boulets furent vainement lancés contre la place, et ne produisirent pas plus d'effet que si on les eût jetés à la mer. On n'avait que de petites pièces de campagne là où il eût fallu de bonnes pièces de siège. L'armée d'Achmet commença à nous harceler par derrière. La position devint critique : les vivres et les boulets manquaient, il fallut bien rétrograder.

« Le bruit court et est malheureusement trop vraisemblable que, dans cette retraite, bien des blessés ont été abandonnés ; 180 hommes, dit-on, ont été délaissés ensemble par la colonne d'arrière-garde, qui a pu entendre pendant long-temps, dans sa marche, leurs cris de désespoir, leurs imprécations et les injures impuissantes qu'ils adressaient à ceux qui les livraient aux Arabes.

« On a perdu deux pièces de campagne, on a détruit près d'un million de cartouches et de nombreuses rations d'eau-de-vie et de biscuit. Pendant cinq jours consécutifs que la retraite a duré, les Arabes nous ont harcelés ; depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, les coups de fusil ne cessaient pas. Des soldats tombaient de faim ou de fatigue : ce n'est qu'à la vue du premier camp que l'armée a commencé à reprendre l'espoir.

« Hier, à deux heures, le maréchal Clauzel et le duc de Nemours sont entrés à Bone ; et aujourd'hui, à peu près à la même heure, les régimens d'infanterie sont arrivés. Depuis douze jours ils n'ont ni pain, ni biscuit à manger ; depuis huit jours ils ne vivaient que du blé qu'ils ramassaient dans la campagne, broyaient et faisaient cuire. Hier matin seulement, on leur a distribué une ration de biscuit, et quelques jours avant, ils ont mangé un repas de viande fraîche avec un troupeau de bœufs qu'ils ont enlevé.

« Hier et aujourd'hui j'ai été à terre pour recueillir les notions les plus exactes. Vous aurez certainement de la peine à vous figurer l'état dans lequel sont rentrées ces troupes, surtout l'infanterie : quelle différence avec ce qu'elle est à

une parade ! non pas tant par le costume que par le ton de physionomie ; ils ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. A chaque pas on en trouve sur la route quelques-uns étendus à terre ; n'ayant plus de forces pour aller plus loin. C'est un triste tableau de la guerre.

« On peut sans exagérer porter la perte de l'armée de 1,200 à 1,500 hom. Les journaux ministériels porteront sans doute le chiffre moins haut ; mais c'est sur le rapport de personnes bien désintéressées, et qui ne se connaissent pas, que je vous donne celui-ci.

« Il n'y a donc rien de fait : tout est à recommencer, et j'aime à supposer qu'on voudra prendre sa revanche, et que pour cela on choisira un moment plus opportun, et que l'on ne se contentera plus de demi-mesures.

« La leçon, il est vrai, coûte un peu cher. Puisse-t-on en profiter. On a été généralement assez content de la conduite et de la patience du soldat.

« Le bateau à vapeur la Chimère part cette nuit pour porter toutes ces nouvelles en France. Le Montebello va prendre 1,500 passagers qu'il portera à Alger ; là, il prendra le duc de Nemours, s'il y est encore (il doit y aller sur le bateau à vapeur le Sphinx), et le conduira à Toulon.

— On écrit de Toulon, sous la date du 5 décembre :

« Nous sommes toujours sans nouvelles de l'expédition de Constantine. Le bateau d'Alger, qui peut-être arrivera demain, pourrait apporter les lettres de Bone jusqu'au 1^{er}, postérieures de trois jours à celles du Phare ; si le bateau parti d'Alger le 3 était allé prendre les dépêches de Bone pour les apporter directement à Toulon, nous aurions des nouvelles du 4. On attend bien impatiemment des détails positifs sur la campagne entreprise par nos troupes.

« Les nouvelles d'Oran, reçues par voie extraordinaires, vont jusqu'au 24 novembre. Les troupes de la division, commandées par le général Létang, après un mois de repos, nécessité par l'organisation du convoi qui devait aller ravitailler la garnison de Tlemcen, se sont mises en marche dans la journée du 23, et ont couché le même jour à Misserghin. Toutes les troupes disponibles, et propres à soutenir les fatigues d'une campagne de quinze jours, font partie de la colonne expéditionnaire, qui a un effectif d'environ 5,000 hommes, savoir : 5 forts bataillons d'infanterie, 2 escadrons du 2^e chasseurs d'Afrique et 200 chasseurs à pied, les spahis et 4 ou 500 Arabes auxiliaires. La colonne est soutenue par 9 pièces de montagne et 4 pièces de campagne. Elle escorte un convoi très-considérable, et qui se compose de 600 chameaux, chevaux ou mulets. Il faut donc qu'elle marche avec beaucoup de précautions, afin de ne rencontrer l'ennemi qu'à son retour. Abd-el-Kader ne connaîtra probablement sa marche qu'un peu tard, car il se trouvait encore, d'après les dernières nouvelles, à sa nouvelle ville, et le général Létang, ayant pris la route la plus directe, arrivera à Tlemcen en quatre jours. Dans tous les cas, nos 5,000 hommes feraient bonne contenance, et quoique cette expédition soit un peu téméraire, son succès est certain. Le bataillon de Tlemcen doit attendre nos troupes avec impatience, car il se trouve bloqué dans le Méchour depuis le retour de la division Bugeaud.

« Le gouvernement paraît avoir renoncé au projet d'envoyer de nouvelles troupes en Afrique. Le système adopté par le ministère s'oppose à toute détermination susceptible d'être interprétée comme une adhésion franche à l'occupation définitive de la colonie. Il n'est plus question de l'arrivée de troupes, et les compagnies du génie que nous avons ici depuis assez long-temps n'ont pas même reçu l'ordre de partir.

TUNIS. — Un journal reçoit communication d'une lettre datée de Tunis, 20 novembre. Elle contient les nouvelles suivantes :

« Le brigantin turc Dédé vient de débarquer à la Goulette un officier de la garde de S. H., chargé de dépêches qu'il a de suite portées au Bardo. Il en a d'autres pour le bey de Constantine ; mais on ne lui permettra vraisemblablement pas de se rendre dans cette ville, et lorsque cet officier a mis pied à terre, le capitaine du port lui a annoncé que, d'après toutes les probabilités, Constantine était au pouvoir des Français ; il a répondu que cela ne faisait rien pour sa mission.

« Tous les jours, il arrive à Tunis quelques Constantiniens qui craignent pour leurs biens et même pour leurs vies, d'après les menaces du bey, et dont le commerce devenait impossible au milieu des avanies qui pesaient continuellement sur eux. Il y en a un qui a été mutilé par ordre du bey et un autre qui a eu la main droite écrasée par le falack, supplice par le bey infligé fréquemment. Plusieurs de ses officiers ont été étranglés pour n'avoir pas suivi avec assez d'exactitude ses prescriptions, ou bien parce que leurs soldats ne manœuvraient pas à son gré.

« Nous attendons avec impatience les nouvelles, et une quantité de piétons arabes se tiennent à la frontière pour en apporter ; de sorte que nous pourrions les avoir de Constantine en moins de deux jours. Il n'y a pas eu de combat encore ; le bey ne veut pas se battre vraisemblablement ou plutôt faire battre ses troupes, et il a beau faire, il ne remue pas les montagnards. Ceux-ci seraient charmés de voir les Turcs chassés ; ils ne les aiment pas plus que les chrétiens.

La lettre à laquelle nous empruntons ces détails ajoute que le divan a fait preuve de vigueur à l'occasion de certains individus de Bizerte, qui, comme auparavant ceux de Sfax, faisaient encore la contrebande pour le bey de Constantine. Tout a été arrêté et confisqué, et on en a de suite donné avis à Bone.

Dans la journée de lundi dernier, un jeune homme d'une mise assez élégante s'est introduit dans une chambre située petite rue Ste-Catherine, après avoir fracturé la porte. Il avait déjà ouvert les meubles et enveloppé soigneusement les effets les plus précieux, lorsque, par hasard, la personne qui occupe la chambre rentre chez elle, et, à la vue de cet étranger, maître de son logement, se met à crier au voleur ! Celui-ci s'élance aussitôt sur elle, la saisit à la gorge et la maltraite horriblement. Des voisins,

accourus aux cris de cette femme, se sont emparés, non sans une lutte opiniâtre, de cet individu qui a été sur-le-champ conduit à l'Hôtel-de-Ville.

M. Perret et sa femme, accusés de l'empoisonnement de M. Lavernier, ont été acquittés hier soir. Les débats de cette affaire ont rempli deux audiences de la cour d'assises. L'accusation n'étant étayée que de présomptions fort vagues, le jury n'est resté qu'un quart-d'heure dans la salle de ses délibérations. Mme Perret s'est trouvée mal plusieurs fois pendant les débats.

L'article relatif à la soirée donnée par M. le président du conseil des prud'hommes nous ayant été communiqué, nous devons dire qu'il n'appartient pas à la rédaction habituelle du journal, qui est étrangère à l'esprit de malveillance dans lequel il est conçu.

Il vient de paraître chez M. Mazoyer, marchand de musique, rue St-Pierre, une nouvelle romance intitulée : *Mon pays, mes amours*, dont les paroles sont de M. Sylvain Séjalon, et la musique de Mme Caroline Demeuse, harpiste du Grand-Théâtre. Cette romance est ornée d'une lithographie de Compté-Calix.

Vendredi 16, aura lieu au bénéfice de M. Prudent, une représentation qui ne peut manquer de piquer vivement la curiosité publique. On donnera : 1^o *la Savonnette impériale*, comédie-vaudeville en deux actes; 2^o *l'Épée de mon père*, drame en un acte, mêlé de chants; 3^o *le Page de Napoléon*, vaudeville en deux actes. Nous sommes persuadés que les personnes qui portent à M. Prudent un intérêt dont il est si digne, ne manqueront pas cette occasion de le lui témoigner.

L'abondance des matières et l'arrivée tardive du courrier de Paris ne nous permettent pas de publier aujourd'hui notre correspondance.

Chronique politique.

Au rédacteur du Courrier du Bas-Rhin.

Prison militaire de Strasbourg, le 10 décembre 1836.

Monsieur,

Aujourd'hui seulement j'ai pu me procurer le *Journal des Débats* du 3 novembre dernier, contenant deux articles qui me concernent; je vous serais très-reconnaissant de m'ouvrir les colonnes de votre estimable journal, pour y insérer ma réponse, quelque longue qu'elle soit.

Dans le premier article, il est fait mention d'une démarche que MM. les officiers de la garde municipale de Paris ont cru devoir faire auprès de M. le ministre de l'intérieur, à mon égard. Certes, si c'est d'un mouvement spontané que cette démarche a eu lieu, si ce n'est pas une instigation supérieure qui l'a provoquée, j'en demeurerais péniblement affecté! Toutefois, me rappelant que jadis il existait un régiment de chasseurs à cheval de la garde impériale, de glorieuse mémoire, où, il y a vingt-trois ans, S. M. l'empereur Napoléon, reconnaissant d'honorables services, a daigné me nommer capitaine, et où j'ai été assez heureux pour acquérir l'amitié de mes braves camarades et l'estime de mes chefs, ce sera dans ces souvenirs si chers à mon cœur, que je demanderai la permission à MM. les officiers de la garde municipale de puiser mes consolations.

Dans le deuxième article on lit : « Il est bon que l'on sache que ce n'est pas pour ses services que le commandant Parquin a été nommé dans la garde municipale. »

Qu'a-t-on voulu dire par là? En 1834, j'avais été proposé pour la garde municipale, et par qui? Par M. le maréchal Gérard, ministre de la guerre, qui, après s'être fait mettre mon dossier sous les yeux, me dit en propres termes : « Parquin, si votre nomination ne dépendait que de moi, vous ne sortiriez pas de mon cabinet, sans l'avoir dans votre poche (j'étais chez lui en audience particulière); mais l'initiative appartient au ministre de l'intérieur; je vais me rendre chez lui; je vais faire pour vous ce que je n'ai jamais fait pour per sonne, le métier de solliciteur. »

Quelques jours après, j'étais présenté comme premier candidat pour remplir un emploi de mon grade dans la garde municipale de Paris.

Le deuxième candidat était un capitaine du corps, que le colonel proposait pour l'avancement au choix; j'étais pour lui un concurrent dangereux. Je vis que j'allais retarder la promotion d'un brave officier, qui, sous tous les rapports, méritait cette honorable distinction, et aussitôt j'écrivis à M. le colonel Feisthamel, pour le prévenir que j'avais changé d'avis, que je renonçais à la garde municipale, et que je partais pour la Suisse.

M. le capitaine Rollin fut nommé chef d'escadron, et, à sa louange, je dois dire qu'il a toujours été reconnaissant de ma conduite à son égard. Dans le mois de septembre 1835, je reçus au Wolfsberg, en Suisse, une lettre de M. le colonel Feisthamel, dans laquelle il m'annonçait qu'un nouvel emploi de mon grade allait être vacant dans son régiment, et qu'il se disposait à en faire la demande pour moi. Il ajoutait, qu'il tenait tellement à m'avoir, qu'il ne fallait pas que les affaires que j'avais en Suisse m'empêchassent d'accepter, et que j'eusse à lui répondre de suite; enfin qu'il se faisait fort de m'obtenir un congé aussitôt que ma nomination serait faite. Je me rendis à de si bienveillantes sollicitations. Au mois de janvier dernier, M. le maréchal marquis de Maison, suivant à mon égard la même marche que son honorable prédécesseur, M. le comte Gérard, c'est-à-dire, s'appuyant sur mes vieux services (ils datent de 1803), me fit entrer avec mon grade dans la garde municipale de Paris; ce qui n'était pas un avancement pour moi, mais bien un simple classement en activité de service.

Je le demande; était-ce entrer dans ce corps en intrus? Avec de pareils antécédents, devais-je m'attendre à la calomnie? Celui qui, se couvrant de l'anonymat, a écrit ce dernier article, est un lâche, qui a profité de ma position pendant que j'étais au secret et sous les verrous, pour le publier. Je livre sa conduite au jugement de tous les hommes de cœur et de bien, quelle que soit leur opinion politique.

Agréer, etc.

Le commandant, CH. PARQUIN,
officier de la Légion d'Honneur.

— On écrit de Mulhouse, le 7 décembre, au *Courrier du Bas-Rhin* :

On vient de faire, pour la seconde fois ici, des arrestations qui, si elles ne sont légitimées par aucun motif, sont cependant en harmonie avec la nouvelle politique de notre gouvernement, en ce qui concerne les réfugiés étrangers. Déjà il y a quelques mois, la gendarmerie a enlevé de leurs ateliers où ils étaient tranquillement occupés à gagner leur

vie par le travail, plusieurs artisans allemands qui, pourchassés en Suisse, étaient venus demander de l'ouvrage à Mulhouse, où ils n'ont pas même changé de noms, tellement était grand le crime dont ils étaient accusés par la diplomatie de leur pays. Hier on en a encore arrêté quatre, d'un seul coup de filet : deux ferblantiers et deux menuisiers; et ces malheureux sont destinés à être conduits de brigade en brigade (par correspondance ordinaire, ce qui demandera six semaines ou deux mois!) à Calais, pour être embarqués pour l'Angleterre, où ils mourront de faim peut-être. Comme on ne peut au moins pas leur reprocher d'avoir conspiré en Suisse contre la France, et d'avoir, depuis leur séjour ici, enfreint en quoi que ce soit les lois du pays sous la protection desquelles ils se sont placés, les maîtres de ces ouvriers se sont adressés à l'autorité municipale, qu'ils supposaient au moins avoir été consultée ou avertie avant la prise de corps de ces étrangers; mais ils apprirent là que tout se fait directement par la gendarmerie, d'après des ordres ministériels; tellement le gouvernement honore le maire d'une cité, qu'il ne lui demande pas seulement d'abord son avis sur le danger du séjour de quelques obscurs artisans contre lesquels aucune plainte ne s'était élevée de la part de la police municipale. Aussi le maire, en témoignant aux maîtres auxquels on enlève ainsi leurs ouvriers, ses justes regrets, n'a rien pu faire pour eux, et l'ordre ministériel va avoir son cours.

— La cour d'assises de la Loire-Inférieure vient encore d'acquitter une des personnes condamnées à mort par contumace pour avoir exercé un commandement dans les bandes de l'Ouest en 1832. M. Félix Landémont a été seulement condamné aux frais, conformément à la loi.

— Sur la demande du sieur Rossignol, condamné à huit ans de réclusion pour avoir pris part aux affaires des 5 et 6 juin, le roi lui a fait remise du reste de sa peine.

(Journal ministériel.)

— Le conseil exécutif de Zurich vient d'accorder à 28 réfugiés qui lui avaient adressé une demande d'asile, la permission de séjourner dans le canton pendant six mois; un seul réfugié, polonais de naissance, a reçu l'ordre de partir, mais on lui a accordé un délai d'un mois pour se préparer.

Le docteur Geloke, domicilié à Bâle-campagne, vient d'être arrêté comme figurant sur la liste des réfugiés à expulser de la Suisse, élaborée par le vorort. Le gouvernement de Bâle-campagne s'étant plaint de cet acte de rigueur, il en sera référé au directoire.

— Les rixes fréquentes qui ensanglantent les rues de Naples et celles de presque toutes les autres villes où les troupes napolitaines et les soldats du régiment suisse se trouvent réunis, ont provoqué, de la part de Ferdinand, une détermination qui réconciliera un peu ce monarque avec son peuple. Il vient de déclarer qu'il ne renouvelerait pas les capitulations avec les régiments suisses actuellement à son service; elles expirent dans quelques mois, et ainsi le roi de Naples ne sera bientôt plus gardé que par des troupes nationales.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui l'ordonnance suivante, datée du 9 décembre :

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français,
Vu l'ordonnance royale du 20 août 1828, portant répartition des condamnés aux travaux forcés entre les ports militaires du royaume en raison de la durée de la peine qu'ils ont à subir;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le service des chaînes, pour le transport des forçats au bague, est supprimé à compter du 1^{er} juin 1837 au plus tard.

Art. 2. A l'avenir, les criminels condamnés aux travaux forcés seront transportés, sans distinction de la durée de la peine, dans les bagnes de Brest, Rochefort et Toulon.

Nos ministres de la marine et de l'intérieur se concerteront pour la répartition des forçats entre ces trois ports militaires.

Art. 3. Le transport des forçats aux bagnes de Brest, de Rochefort et de Toulon, s'opérera dans des voitures fermées, et par des moyens accélérés, suivant les itinéraires qui seront arrêtés par notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur.

Art. 4. L'ordonnance du 20 août 1828 est rapportée.

— Puisque la loi pénale frappe les coalitions d'ouvriers, il est juste que les coalitions de capitalistes soient également prohibées. Tel est le but de l'article 419 du code pénal. Mais il n'atteint que les coalitions faites en vue de faire hausser le prix des marchandises, et l'application n'en avait pas été faite aux coalitions d'entrepreneurs de messageries. Les messageries royales et les messageries Laffitte et Caillard exerçaient cependant depuis plusieurs années, grâce à une coalition de ce genre, un monopole assez préjudiciable aux voyageurs pour éveiller l'attention du ministère public. La cour de cassation vient enfin de leur appliquer l'article 419 du code pénal. Cela est juste, et nous ne doutons pas que son arrêt ne fasse éclore beaucoup de spéculations nouvelles et utiles au public. La cour de cassation a fait tout ce qu'elle pouvait faire; mais pourquoi la loi n'a-t-elle frappé que les coalitions dont l'objet serait de hausser le prix des marchandises en négligeant celles qui ont chaque jour pour résultat d'enlever la subsistance à de malheureux ouvriers?

— Les bateaux à vapeur destinés à faire le service, comme paquebots de poste, entre Marseille d'un côté, Constantinople, Smyrne et Alexandrie de l'autre, en passant par les principaux ports de l'Italie et de la Sicile, Malte et Athènes, ont aujourd'hui presque tous quitté les ports de l'Océan, où ils ont été construits, pour aller au rendez-vous de Toulon. Le *Léonidas*, parti le 20 novembre de Brest, était déjà à Toulon le 5 au matin, après avoir relâché un jour à Lisbonne, et cinq jours à Gibraltar. Il est donc resté neuf jours en route pour faire, par un temps fort mauvais, 582 lieues marines de 20 au degré. Il ne faudra donc que neuf jours de marche pour aller de Marseille à Constantinople, car la distance n'est que de 590 lieues marines. La traversée dure aujourd'hui un mois et souvent quarante jours.

Le *Tancredi*, parti de Brest le 24 novembre, doit être actuellement arrivé à Toulon; le *Lycourge* et le *Dante*, construits à Lorient, sont en mer; le *Scamandre* et l'*Eurotas* ne quitteront Rochefort que dans quelques jours; on y complète tous leurs

aménagements. Ceux des autres navires doivent être achevés à Toulon.

Les approvisionnements de houille sont commencés sur tous les points de relâche, et notamment à Malte, Alexandrie, Smyrne et Syra. Les expériences qui ont eu lieu sur le *Dante* ont donné des résultats très-satisfaisants sous le rapport de la consommation du combustible.

On pense que ce beau service sera décidément mis en activité au mois de mars prochain. On commencera alors à avoir des communications régulières de dix en dix jours avec tout le Levant. Les conséquences de cette entreprise sur la prospérité de notre commerce et sur les développements de Marseille sont réellement incalculables.

— On écrit de Naples, 24 novembre :

« Le bruit court que le choléra a éclaté à Messine; on ajoute que des symptômes de fièvre jaune y ont été remarqués. On dit que les voyageurs et les marchandises venant de Marseille seront soumis à une quarantaine de 21 jours, attendu qu'un bateau à vapeur revenant de Lisbonne à Marseille s'est mis en contact avec un bâtiment arrivant du Levant. Le capitaine passa cet incident sous silence et entra librement dans le port de Marseille; mais le fait ayant été divulgué à Livourne, l'entrée du port lui fut ultérieurement refusée. »

« On assure qu'à son retour à Marseille le capitaine a été mis en prison, ainsi que son équipage. Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces nouvelles sont fondées; malheureusement nos autorités sanitaires adoptent trop facilement de pareilles mesures qui leur sont profitables. »

— On nous écrit de Vannes (Morbihan), 6 décembre :

M. Séverac, sous-lieutenant, porte-drapeau au 65^e de ligne, vivait, dit-on, en mauvaise intelligence avec ses camarades, et des altercations fréquentes signalaient presque chacun des repas qu'ils prenaient en commun à la cantine dans l'intérieur de la caserne. On dit même que le colonel avait été obligé d'interposer son autorité pour prévenir un duel entre M. Séverac et un autre sous-lieutenant. Cet officier était animé aussi de la plus violente exaspération contre le major, de l'injustice duquel il prétendait avoir subi de nombreuses preuves.

Aujourd'hui donc, à dix heures du matin, les sous-lieutenants se sont réunis pour déjeuner, et M. Séverac lui-même s'est assis à la table. Au dessert, une discussion s'est encore élevée, et tout-à-coup le porte-drapeau, emporté par un accès de fureur, a sauté hors de table, s'est emparé de son sabre qu'il avait déposé dans un coin de la salle, ainsi que les autres officiers, avant de commencer le repas, a fondu à l'improviste sur ses camarades surpris et désarmés, en a renversé trois, a blessé, mais moins grièvement, les trois autres qui ont réussi à grand-peine à quitter la salle pour aller requérir la garde.

Seul alors avec les trois officiers nageant dans leur sang, et réfléchissant apparemment à l'horreur de sa position, il a tiré de sa poche un pistolet pour se faire sauter la cervelle; mais le coup a mal secondé l'intention, et la balle, après avoir traversé la mâchoire inférieure s'est arrêtée dans la bouche. Il s'est alors saisi d'un couteau et s'en est fait une profonde blessure au bas-ventre; puis enfin, ne sachant comment terminer sa vie, il s'est précipité sur la pointe de son sabre; mais le sabre s'est tordu sous l'effort, et au moment où il se baissait pour le redresser en appuyant un de ses pieds sur la lame, l'adjudant est accouru aux cris des officiers, et, se jetant sur ce furieux, lui a porté un coup de sabre sur le poignet. La garde se présentait en même temps, et l'arrestation du coupable a eu lieu, mais non sans résistance de sa part; car dans ses derniers efforts il a blessé, quoique légèrement, un sergent et un fusilier.

L'aspect de la salle à manger, après cette horrible boucherie, était de nature à faire frémir; le sang ruisselait partout. Tous les médecins de la ville et ceux du régiment sont accourus en toute hâte pour examiner et panser les blessures. L'assassin et trois de ses victimes ont été transportés à l'hospice au milieu d'une foule immense qui encombrait les rues; on désespère de leurs jours. Les autres blessés sont au nombre de cinq; plusieurs d'entre eux resteront estropiés sans doute, mais leurs jours ne sont pas en danger.

Les magistrats ne sont aussitôt rendus sur les lieux et ont commencé à informer. Il paraît que le coupable attribue aux injustes rigueurs dont il a été l'objet la détermination qu'il avait prise de commettre un meurtre. Il avait le projet, dit-on, de se rendre, après le déjeuner, dans un café où il espérait trouver le major, de lui reprocher hautement sa conduite, et de l'assassiner aux yeux de tous les officiers. Ce malheureux est marié depuis un an; sa femme devait arriver incessamment avec son jeune enfant.

« Je vous écris en hâte, sous l'impression de ce funeste événement, qui a jeté dans la ville une consternation générale. Bien des inexactitudes se trouvent sans doute dans les mille rapports qui circulent, et dont je tire mon récit. Ce qu'il y a de trop certain, c'est le crime; ses véritables causes se dévoileront devant la justice. Je vous écrirai sous peu de jours pour vous faire connaître ce que j'aurai appris. »

(Le Breton.)

— Par un long séjour dans l'eau de mer, la fonte de fer se convertit en plombagine (carbure de fer), matière à crayons. M. Eudes Deslongchamps en a donné la preuve en présentant à la Société linnéenne de Normandie des boulets recueillis près St-Vaast-la-Hougue et provenant du combat naval que livra l'amiral de Tourville dans ces parages en 1692, lorsque douze vaisseaux furent jetés à la côte et brûlés. Ces boulets semblent n'avoir éprouvé aucune altération; leur forme et leur volume sont restés les mêmes; mais ils ont perdu plus de deux tiers de leur poids, et se laissent entamer et couper avec un couteau, comme un crayon. Ils ne contiennent plus de fer métallique, et n'agissent point sur le barreau aimanté.

— Un journal allemand publie la nouvelle suivante pour la satisfaction des Saint-Simoniens :

Le roi de Luct-Now (Indes-Orientales) est en ce moment occupé à discipliner un corps d'amazones, qu'il a levé et partagé en trois régiments : le premier se compose de jeunes filles; les deux autres de femmes mariées, et c'est à ces dernières qu'il a confié la garde de sa personne. Le roi de Luct-Now, du reste, laisse à son ministre toutes les autres affaires de l'état. Un grand mécontentement règne dans le pays.

— Le *Journal du Havre* du 9 décembre, annonce que par suite des envahissements successifs de la mer pendant les derniers ouragans, le quartier de Sainte-Adresse se trouve menacé d'être envahi par la mer. Les malheureux habitants sont dans la plus grande anxiété.

— On lit dans le *Glasgow-Chronicle* :

Nous apprenons que le gouvernement a renoncé à protéger et à mener à fin l'expédition de l'Euphrate qui s'est dissoute; le bateau à vapeur de service ayant été livré à la compagnie des Indes orientales, le colonel Chesney et ses compagnons reviennent en Angleterre.

— Il existe en ce moment en Angleterre 83 banques partielles en participation; sur ce nombre, 30 ont été fondées dans le courant de l'année. Nous avons sous les yeux un tableau des opérations de 62 banques; 22 n'ont pas de branches spéciales,

37 ont 283 branches et sous-branches, indépendamment d'un certain nombre d'agences principales et secondaires. Le capital nominal des 62 banques est évalué à 40,950,000 l. st. divisées en 1,031,450 actions de 5 à 1,000 l. st. valeur nominale. Le capital payé sur 654,601 actions émises s'élève à 6,599,545 liv. 2 s. 3 d. Le nombre des actions non émises était de 376,789. Sept banques sur 62 avaient émis toutes leurs actions. Les dividendes ont varié; quelques banques ont payé 3 p. 0/0; d'autres 4, 5, 6, 7 1/2 8, 12 1/2 et même 16 p. 0/0.

Tribunaux.

AFFAIRE DE VENDÔME. — CONSEIL DE GUERRE DE LA 4^{ME} DIVISION MILITAIRE.

On écrit de Tours, à la date du 9 décembre : Aujourd'hui le conseil de guerre, sous la présidence de M. Charpentier, colonel d'artillerie, a tenu, dans le local de la cour d'assises, sa première séance pour l'affaire des hussards de Vendôme. L'audience a été consacrée presque tout entière à la lecture des pièces de l'instruction. Commencée à dix heures et demie, cette lecture qui, comme on le sait, a toujours lieu en l'absence des accusés, n'a été terminée qu'à 4 heures.

De cette longue instruction qui n'a offert rien de remarquable que l'interrogatoire de Bruyant, il résulterait que quelques soldats du régiment de hussards en garnison à Vendôme auraient, à l'auberge de la Tête-Noire, formé un complot ayant pour but, dit l'accusation, de renverser le gouvernement du roi et de proclamer la république. Aucun sous-officier n'était associé à ce projet, c'était donc contre eux et contre les officiers que les premiers coups devaient être dirigés; maîtres du régiment, les conspirateurs devaient s'emparer des canons et des fusils de la garde nationale de la ville.

On sait que des révélations mirent bientôt les chefs du corps au courant de ce complot, et que long-temps avant l'heure fixée pour son exécution, tous les conspirateurs étaient à la salle de police; que Bruyant s'échappa au moment où on voulait l'y conduire; que c'est en fuyant qu'il donna la mort au brigadier Varioux; et qu'il revint dans la nuit se constituer volontairement prisonnier; mais ce qu'on ignore, c'est que M. Grafen de Clairambault, substitut du procureur du roi à Vendôme, qui avait commencé l'instruction, désespérant d'obtenir la vérité, avait cru pouvoir promettre l'impunité à deux des accusés pour prix de leurs révélations.

Ce fait a été signalé aujourd'hui à l'audience par la lecture qui a été donnée d'une lettre de ce magistrat adressée à M. le lieutenant-général commandant la 4^{ME} division militaire. Les engagements pris par M. le substitut de Vendôme, ont été religieusement tenus par l'autorité militaire; et les deux individus dont il s'agit ne figurent plus dans l'affaire que comme témoins.

La lecture des pièces terminée, M. le président donne l'ordre d'introduire l'accusé Oudinot; mais sur l'observation de M. Briard, défenseur de Bruyant, qu'il est dans l'intention de présenter un moyen préjudiciel, et qu'il s'oppose à ce que les débats commencent, M. le président fait introduire tous les accusés et se borne à leur demander leurs noms; tous répondent avec assurance; la physionomie de Bruyant est grave et porte l'empreinte de méditations profondes, et le peu de mots qu'il a répondu sont prononcés d'une voix ferme et énergique. M. Briard dépose et développe des conclusions tendant à ce que le conseil se déclare incompetent; il se fonde sur ce que le titre de l'accusation est : Attentat contre la sûreté de l'état, c'est à la chambre des pairs qu'il appartient d'en connaître. Le défenseur invoque à l'appui de son opinion celle soutenue devant la chambre des pairs par M. le procureur-général Martin (du Nord) dans l'affaire des prévenus d'avril.

M. le capitaine-rapporteur a combattu ce système, et le conseil, après une assez longue délibération, a rendu, en l'absence des accusés, un jugement par lequel il se déclare compétent et ordonne que les débats seront continués.

La séance a été levée à cinq heures et demie et renvoyée au lendemain dix heures.

TOURS, 10 décembre. — Les débats de la conspiration de Vendôme, se sont continués aujourd'hui. Bruyant a, dans son interrogatoire, reproduit le système qu'il avait présenté dans l'information écrite: il ne se défend pas d'avoir conspiré; il voulait améliorer le sort de ses compatriotes; il y a, suivant lui, en France, un grand nombre de mécontents. « La terre appartient à tout le monde, a-t-il dit, elle doit être également partagée entre tous. » Le président lui ayant dit, si votre projet eût réussi, vous auriez été colonel? — Pourquoi pas, a répondu Bruyant, avec énergie. Quant au meurtre de Varioux, Bruyant persiste à soutenir que le hasard seul a été cause de ce malheur qu'il déplore sincèrement.

Tous les témoins ont été entendus dans cette séance qui s'est prolongée jusqu'à six heures et demie. — Demain à onze heures, les débats recommenceront.

M. le capitaine-rapporteur et les défenseurs des accusés seront entendus. Le jugement sera prononcé dans la soirée et peut-être dans la nuit.

A l'exception de ce qui a concerné le principal accusé, qui affecte de se poser dramatiquement, les débats n'ont offert qu'un faible intérêt.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. — AFFAIRE DE PRESSE.

M. Charles Pellet, gérant de l'Echo Français, et M. Boulé, gérant de l'Estafette, étaient cités devant la cour d'assises, sous la triple prévention d'attaque contre l'ordre de succession au trône, d'attaque aux droits que le roi tient du vœu de la nation française, et enfin d'adhésion à une forme de gouvernement autre que celle établie par la Charte de 1830, pour avoir reproduit dans leurs feuilles la lettre de Goritz sur la mort de Charles X, lettre publiée dans le journal la France et qui lui valut une condamnation à un mois de prison et 4,000 fr. d'amende.

Les deux gérants ont déclaré qu'en reproduisant la lettre, ils avaient simplement eu l'intention de répéter une nouvelle; mais, en aucune manière, de porter atteinte aux droits de Louis-Philippe.

M. Henri Nouguier, avocat-général, sur cette déclaration, s'est désisté de l'accusation.

Après une courte délibération, le jury a rendu un verdict de non-culpabilité, et MM. Pellet et Boulé ont été acquittés.

M. Dutacq, gérant du journal le Siècle, qui avait aussi reproduit la lettre de Goritz, était également appelé devant le jury; mais absent lors du tirage au sort des jurés, la cour a renvoyé à demain son affaire.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — La correspondance de Madrid, du 2, nous apporte le texte du rapport du général Narvaez :

Division d'avant-garde. — Excellence, hier, j'ai atteint Gomez dans la montagne de Majaceta, au-delà de Guadaletta; il était deux heures de l'après-midi quand j'ouvris le feu; bientôt il fut en déroute et prit la fuite; à huit heures du soir, je cessai de le poursuivre avec ma colonne, parce que je ne pouvais atteindre le corps principal de la bande. Je me bornai à envoyer dans diverses directions des chasseurs qui ne sont pas encore revenus. J'ai fait 150 prisonniers, et si les prisonniers ne sont pas plus nombreux, c'est que le soldat ne voulait pas faire de quartier à l'ennemi. Aujourd'hui, je continuerai à poursuivre l'ennemi. Demain, je vous adresserai un rapport détaillé. Dieu vous garde.

Arcos, 26 novembre, 3 heures du soir. **NARVAEZ.**

A l'instant même, je viens de rencontrer la division de la garde, ce qui me sera très-avantageux, car le général Rivero me donnera sa cavalerie. La municipalité de Bornos m'annonce que Gomez se trouvait hier 25, à minuit, à Villamartin, avec 2,000 hommes (reste de 12,000), et qu'il avait l'intention de se porter sur Montellano, où doit arriver en même temps la division du général Alaix, et moi-même je vais partir avec 1,000 cavaliers et mon infanterie pour attaquer Gomez.

Signé: **NARVAEZ.**

Un rapport du commandant de la province de Caceres annonce, en outre, la dispersion totale de la bande de Santiago-Léon: 153 hommes de sa bande ont fait leur soumission.

Le débat sur la reconnaissance des états de l'Amérique a été entamé dans la séance du 1^{er} décembre. Le ministre des affaires étrangères a déclaré que, pour le moment, il s'agissait d'autoriser le cabinet à conclure un traité de paix avec les ci-devant colonies de l'Espagne, et non pas un traité de commerce: il a beaucoup insisté sur cette distinction.

Mais, au moment où le débat allait continuer, le ministre de la guerre est venu donner lecture de la dépêche du général Narvaez. Le *post-scriptum* est ce qu'il y a de mieux, a dit le ministre en terminant, et des bravos ont accueilli sa déclaration. La séance a été levée après cette communication.

— On lit dans le *Moniteur* :

Le gouvernement a reçu la dépêche télégraphique suivante, venant de Londres :

« Gomez a été atteint et battu, le 25, à Arcos, par les généraux Narvaez et Ribero réunis. Il fuyait, le 26, réduit à 3,000 hommes, et poursuivi par Narvaez, à la tête de sa cavalerie. »

— Les rapports de Narvaez arrivés par la voie de Madrid ne vont que jusqu'au 27 novembre, ils font pressentir déjà la défaite de Gomez. Une lettre de Gibraltar, qu'on nous communique et qui est arrivée par la voie de mer, donne des nouvelles postérieures et annonce la déroute complète de ce chef carliste. Nous transcrivons cette lettre littéralement :

« Nous venons d'être témoins de la déroute complète et définitive de Gomez, le 28, à Ubrique. Sa bande est entièrement détruite ou faite prisonnière, à l'exception de quelques petites troupes qui se sont dispersées dans les montagnes, où on les poursuit; elles sont très-peu nombreuses. »

« Les autorités d'Algésiras se sont emparées de trente-cinq caisses d'argenterie, de piastres ou autres effets précieux appartenant à Gomez, et qui avaient été déjà embarquées sur un bâtiment hollandais, à bord duquel plus de vingt prêtres étaient aussi, croyant pouvoir recueillir Gomez, qui a disparu au point qu'on ne sait absolument où il peut être. »

« Deux jours avant sa déroute, il avait pris le camp St-Roch et Algésiras, où les troupes constitutionnelles ne pouvaient résister à ses 8,000 hommes, et étaient venues se réfugier sous les batteries de Gibraltar. Un brick anglais et une corvette portugaise canonnaient la bande carliste pendant ses marches sur la côte, et tuaient un grand nombre de ces bandits qui ne se battent presque jamais. »

« Mais Gomez, qui est Andaloux et connaît bien le pays, n'était pas venu s'acculer à St-Roch et à Algésiras de bon gré. Il était pris de tous côtés par Alaix et Narvaez, et il venait en effet pour s'embarquer avec le produit de ses pillages; la bande serait devenue ce qu'elle aurait pu. »

« Outre le navire hollandais dont j'ai parlé, il y avait au mouillage sous le cap Carbonero un bâtiment génois qu'on a envoyé saisir. On a trouvé trente ou quarante carlistes cachés dans la cale; plusieurs ont été tués, mais le plus grand nombre est en prison à Algésiras. »

Voici l'extrait d'une lettre de Madrid du 3, arrivée par voie extraordinaire :

« Le 29 novembre, à deux heures de l'après-midi, Gomez, à la tête de 3 à 4,000 hommes, a quitté Osuna qui se trouve situé en deçà de la Serrania de Ronda, au centre d'Antequera, Alcala Reale, Lucena, Ecija et Carmona. Il marchait dans la direction de Murcie. Le général Narvaez entra, à cinq heures de l'après-midi, avec sa cavalerie, dans la ville d'Osuna. Il paraît que le repos était absolument nécessaire à ses troupes; il a passé la nuit dans cette ville; Gomez, profitant de cette inaction sur laquelle le gouvernement est intéressé à demander des explications, a forcé sa marche. Il sera peut-être difficile de trouver plus tard une aussi belle occasion que celle offerte par la position critique du chef carliste dans la Serrania et surtout dans l'espace très-resserré du camp de Saint-Roch. »

Au départ du courrier qui apporte la nouvelle, on se préparait à faire partir en toute hâte de Madrid le bataillon des troupes de la *reina Gobernadora* qui a si chaudement contribué à réduire les révoltés de la garde. Les postes venaient d'être relevés par la garde nationale. On disait qu'il s'agissait de s'opposer à Cabrera, revenu subitement du côté de Sigüenza.

SIÈGE DE BILBAO. — On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux*, du 8 :

Les nouvelles de la frontière confirment ce que nous disions hier, que les carlistes avaient suspendu leur feu contre Bilbao.

Le 2, dans l'après-midi, l'ennemi a commencé à retirer l'artillerie de siège, en la dirigeant sur Durango, en conservant seulement les pièces de campagne.

Le 3, le général Espartero a réuni les chefs de son armée, et il a été décidé que l'on attendrait le général Alcala, avec la division de réserve, composée, comme nous l'avons dit, de 4,500 hommes, qui devaient arriver le 5: ce n'est donc que le même jour, ou le 6, que le général Espartero aura attaqué l'ennemi.

Le 4 au matin, il conservait ses positions de Assua et de Erendio. Les carlistes ont rappelé sur Bilbao les forces qu'ils avaient de disponibles dans la Guipuscoa: ils ne se croient point assez forts pour tenir tête à Espartero.

— On lit dans le *Phare de Bayonne*, du 8 :

Les carlistes n'ont eu, pendant les deux jours qui se sont écoulés depuis notre dernière publication, aucune nouvelle favorable à faire parvenir de leurs cantonnements devant Bilbao. Nous avons cherché à nous expliquer cette suspension de communications ordinairement si pompeuses en manuscrit, et si ré-

servées lorsqu'elles figurent dans la *Gazette d'Onate*, et nous avons appris par une lettre qui mérite toute confiance, écrite le 3 de Portugalette, que le général Espartero, après avoir passé, dans la matinée du 30 novembre, le pont de bateaux jeté sur le Nervion par la marine anglaise, s'était avancé le lendemain sur la rive droite de cette rivière jusqu'à Asua, point situé à une lieue de Bilbao, sur une petite rivière portant le même nom, dont le pont avait été coupé par les carlistes et le passage défendu par quelques retranchemens garnis d'artillerie. Le 2 décembre, il avait fait une reconnaissance sur les positions carlistes, et tout portait à croire qu'il les attaquerait sérieusement lorsqu'il aurait été renforcé par la brigade Alcala, qui était attendue le 5 ou le 6; cette reconnaissance lui a également appris que les assiégeans avaient retiré leur artillerie de siège, qui battait Bilbao.

Tels sont les faits qui nous sont parvenus et dont nous croyons pouvoir attester la véracité. Il est donc à croire qu'à l'heure où nous écrivons, une action décisive est engagée devant Bilbao; elle ne peut manquer, s'il faut s'en rapporter au projet de résister, si fastueusement annoncé par les carlistes, d'être meurtrière et sanglante. C'est leur va-tout qui va être joué, sans que même un succès puisse rétablir leurs affaires gravement compromises par la déroute complète de Gomez et l'échec éprouvé par Cabrera en voulant passer l'Ebre près de Cintruenigo. On assure à l'instant que des préparatifs étaient déjà faits le 1^{er} à Durango pour le départ du prétendant, qui se proposait, avec la prudence qu'on lui connaît, d'aller attendre à Villafranca l'issue de l'action qui devait avoir lieu.

Casa-Eguia, dont on avait annoncé la mort, a eu le nez emporté et la figure abîmée par l'éclat d'une pierre frappée par un boulet.

On revient encore sur une division qui aurait été ordonnée au général Evans pour appeler les carlistes vers Saint-Sébastien.

ETATS-UNIS. — L'opinion publique se préoccupe d'une grave question, celle de l'excédant du revenu public. La recette du budget de l'Union se compose principalement du produit des douanes et de la vente des terres; ce chiffre s'est considérablement accru cette année par le progrès de l'importation et la fureur des spéculations de terrains. On évalue l'excédant de la recette sur la dépense à la somme énorme de 46 millions de dollars, 230 millions de francs. Le congrès a décidé que cet excédant serait réparti entre les divers états dans la proportion de leur représentation: ainsi New-York, qui a 42 représentants, recevra 6,573,000 dollars, et Pensylvanie, qui a 30 représentants, recevra 4,695,000 dollars, pendant qu'Arkansas, qui n'a que 3 représentants, ne recevra que 469,500 dollars.

L'acte du congrès qui établit cette répartition ne dit pas que ces sommes seront remboursées aux divers états, mais seulement qu'elles leur seront prêtées pour être employées en travaux d'utilité publique. De façon que si les dépenses générales venaient à s'accroître et les revenus à diminuer, comme par exemple dans le cas d'une guerre avec quelque grande puissance européenne, le gouvernement de l'Union serait en droit de redemander aux divers états tout ou partie de cet excédant distribué. Il est cependant convenu tacitement que cette répétition n'aura jamais lieu, et les états se préparent à disposer de ces fonds comme s'ils ne devaient jamais les rendre.

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 4 novembre 1836.

Monsieur,

La compagnie du chemin de fer de St-Etienne à Lyon, ayant reçu de nombreuses observations sur le mode de distribution des wagons à St-Etienne, notamment de la part des consommateurs de houille de Lyon, de Givors, de Gray et de Mulhausen, etc. qui prétendent que lorsque les wagons leur sont remis directement, la concurrence s'établit entre toutes les mines de houille de St-Etienne, de la Ricamarie et de Firminy; que dans ce cas, ils achètent à 50 ou 60 centimes ce qui leur est vendu de 75 centimes à 1 franc, lorsque les wagons sont exclusivement distribués aux exploitans;

Donne avis que les abonnemens précédemment contractés pour des livraisons de wagons étant sur le point d'être à terme, elle distribuera ses wagons, à partir du 1^{er} janvier 1837, indistinctement aux consommateurs, aux marchands et aux exploitans de houille ainsi que cela se pratique à Rive-de-Gier, et que la distribution des wagons ne sera plus fixée à l'avance.

Le directeur du chemin de fer,
LÉON COSTE.

(1684) BAIL A FERME DU PONT SUSPENDU

SUR LE RHÔNE, A GIVORS.

Le dimanche 18 décembre, il sera procédé, par voie d'enchères et au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, à l'adjudication du bail à ferme, pour trois années consécutives, qui commenceront le premier janvier 1837, du pont suspendu sur le Rhône, à Givors.

Cette adjudication aura lieu en l'étude de Me Gonnard, notaire à Givors, qui communiquera aux personnes qui voudront en prendre connaissance le cahier des charges, clauses et conditions de ce bail.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^o LAFONT.

(1634) VENTE AUX ENCHÈRES, En l'étude et par le ministère de M^o Dueruet, notaire à Lyon, rue de la Bombarde, 1,

D'une action dans la concession des mines de houille dites de la Faverge, le vingt-deux décembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin.

Ladite concession a été octroyée par une ordonnance royale du dix-sept novembre mil huit cent vingt-quatre; son périmètre dépend des communes de Saint-Paul-en-Jarret, Saint-Genis-Terre-Noire, Rive-de-Gier et Cellieux, arrondissement de St-Etienne (Loire).

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à Me Lafont, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, n^o 38, et à M^o Dueruet, notaire.

(1736) Le vendredi seize décembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place Sathonnay de cette ville, il sera procédé à la vente, aux enchères et au comptant, d'un mobilier et fonds de charbon saisis, consistant en tables, chaises, commode, armoire, buffet, batterie de cuisine, essieu en fer, soufflet de forge, scies à main et autres, et une foule d'autres objets. **DEMARE.**

(1737) **VENTE APRÈS DÉCÈS**
D'un Mobilier et d'un Trousseau de femme, à la Guillotière, rue St-Louis, n° 4, au 3^{me}.

Le vendredi seize décembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, il sera procédé à la Guillotière, rue Saint-Louis, n° 4, au troisième, dans le domicile de la demoiselle Dubost, à la vente aux enchères et au comptant d'un Mobilier et d'un Trousseau de femme, dépendant de la succession de Françoise Delorme, décédée chez ladite demoiselle Dubost. Cette vente aura lieu à la requête des héritiers de droit de la défunte, en vertu d'une ordonnance en due forme de M. le président du tribunal civil de Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1612) **A VENDRE**
A L'AMIABLE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
En l'étude de M^e Casati, notaire à Lyon, place des Carmes, le jeudi vingt-deux décembre mil huit cent trente-six, à onze heures du matin,

Maison située à Lyon, rue Saint-Jean, 3, et quai Humbert 5, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, six étages et greniers, formant deux corps de bâtimens qui seront vendus en deux lots séparés, et sur lesquels sera proposé une enchère générale qui sera préférée si elle est supérieure aux enchères partielles.

S'adresser audit M^e Casati, dépositaire du cahier des charges, et à M^e Coste, aussi notaire à Lyon, rue Neuve, 7.

(1588) **A VENDRE.**
 1^o Maisons en ville dans les prix de 15 jusqu'à 250,000 francs.

2^o Propriétés rurales, situées dans la commune de Fontaines, Saint-Rambert-Ile-Barbe, Neuville, Sainte-Foy, Chaponost, Vaise, près Roche-Cardon; Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Orléans, Montluel, Millery, Irigny, sur les bords du Rhône; Montagnier, près du parc de Neuville; Brindas, Begnot, Caluire, la Croix-Rousse, Chasselay, Chessy-les-Mines, Venissieux, Liargue et Anse, près Villefranche; Ampuis et Chavanay, etc., dans les prix de 12 jusqu'à 300,000 francs.

Nombreux capitaux à placer par hypothèque dans l'arrondissement de Lyon,

— On désirerait acquérir dans le Maconnais une propriété de 60 à 100,000 fr., ayant une habitation commode et agréable.

S'adresser pour le tout à M^e Henry, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n° 7.

(1582) **A VENDRE.** — Un fonds de café-auberge, ayant une bonne clientèle, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.

S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n° 9.

(1629) **A EMPRUNTER.** — On désire, en viager et par première hypothèque, sur des immeubles valant au moins 300,000 fr., une somme de 10, 20 ou 30,000 fr.

S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4.

ANNONCES DIVERSES

Vente à prix de fabrique, en gros et en détail.

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, tôles vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés.

S'adresser, passage de l'Argue, n° 70 et 72.

(1709) **AVENDRE.** — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé quartier des Terreaux. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser rue Juiverie, n° 17, au 1^{er}.

(1681) **POUR CESSATION DE COMMERCE.**

(1738) **A VENDRE.** — DEUX CHEVAUX de voiture, haute taille, normands croisés anglais, bai, cinq et six ans.

S'adresser à M. Gonin, rue Lanterne, hôtel de l'Écu-de-France.

(1649) **100 FRANCS DE RÉCOMPENSE.**
 Depuis le 1^{er} novembre environ, il a été perdu ou volé une chienne d'arrêt, poil ras, la tête et les oreilles brunes, le corps tigré blanc et brun, répondant au nom de Diane.

100 francs de récompense à celui qui la fera retrouver.

S'adresser place de l'Herberie, n° 2, au 2^e.

SERVICE DE PAQUEBOTS A VAPEUR FRANÇAIS

ENTRE MARSEILLE ET LES PRINCIPAUX PORTS D'ESPAGNE SUR LA MÉDITERRANÉE.

Le paquebot le *Phocéen*, de la force de 140 chevaux, partira de Marseille pour Gibraltar, touchant à Port-Vendre, Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Carthage, Algérie et Malaga, le 22 décembre, à 3 heures après-midi.

Pour passagers et fret, s'adresser à Marseille à M. Th. Périer, armateur, ou à M. Fraissinet, courtier de nolisement, rue Canebière, n° 33.

Ce paquebot, assez connu par le voyage qu'il a effectué l'été passé autour de la Méditerranée, offre à MM. les voyageurs toutes les garanties et commodités auxquelles ils doivent prétendre. (1739)

CHEMIN DE FER DE ST-ÉTIENNE A LYON.
Reprise du Service de Nuit le 15 courant.

Le besoin d'assurer la régularité de ce service pendant la saison d'hiver, avait rendu indispensable une suspension : il reprendra irrévocablement, le 15 de ce mois, et toutes les mesures sont prises pour que les voyageurs trouvent dans cette entreprise la célérité et l'exactitude qu'ils ont droit d'attendre.

LES BUREAUX SONT :

A LYON, hôtel du Forez, rue St-Dominique, chez M. Silvestre; L. Thiers et Ce, quai de Retz, n. 36.
 ST-ÉTIENNE, Gorrard jeune et R. Thiers, place de l'Hôtel-de-Ville.

L'Entreprise continue à se charger des Finances et de la Marchandise. (1721)

PALPITATIONS DE CŒUR.

Elles sont guéries en peu de jours par le sirop de DIGITALE DE LABELONYE, pharmacien rue Bourbon-Villeneuve, 19, à Paris, ainsi que les oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes et toux. Ce sirop est employé également avec succès contre les hydropisies.

Dépôts à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux. — Mâcon, Lacroix. — Chalon-sur-Saône, Terrat. — Roanne, Chervette. — Vienne, Rouvière. (1666)

BREVET D'INVENTION

PÂTE PECTORALE DE MOU DE VEAU,

Préparée par DEGENETAIS, pharmacien, rue St-Honoré, 327, au coin de la rue du 29 Juillet, à PARIS.

Les succès immenses obtenus depuis la découverte de cette Pâte pour la guérison des Rhumes, Toux, Catarrhes, Coqueluches, Asthmes, Enrouemens et toutes affections de poitrine, la font préférer à tous les pectoraux connus jusqu'à ce jour. Elle ne porte aucun trouble dans les fonctions digestives, et c'est cet avantage immense qui la fait recommander par les médecins les plus distingués.

Dépôt chez MM. les pharmaciens, Tissier, à Lyon; Michel, à Tarare. (1646)

DÉPOT GÉNÉRAL DES CÉLESTINS.

Jalouse d'offrir au public la réunion des Remèdes officinaux les plus renommés, la PHARMACIE DES CÉLESTINS vient de s'enrichir des dépôts des

ROB ANTI-SYPHILITIQUE,

ET

ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE,

Préparés par

CADÉ DE GASSICOURT.

10 FR. LE FLACON.

Sudorifiques puissants pour porter au dehors les germes morbifiques les plus invétérés des affections syphilitiques, dartreuses, scrofuleuses, ou gouttes, les préparations de salsepareille constituent à elles seules le traitement végétal.

Les principales préparations de la Pharmacie CADÉ de Paris, si anciennement renommée pour les soins consciencieux et la perfection de ses produits, se trouvent aussi à la PHARMACIE DES CÉLESTINS. (1690)

(1728) **A CÉDER.** — Une superbe Institution, avec tout son matériel, qui compte quarante élèves pensionnaires et autant d'externes. Ce nombre peut facilement être doublé. On accordera tous les délais pour le paiement.
 S'adresser à M. Veyron, professeur au Collège royal de Lyon.

AVIS.

(1734) Le jeudi 15 courant, à dix heures du matin, dans les bureaux de la Garantie, sis impasse Savoie, il sera procédé à la vente aux enchères, d'un grand nombre de bijoux en or.

Le receveur principal des contributions indirectes, BRÉCHOT.

(1733) M. CHAMBARD, pharmacien de Lyon, quai d'Orléans, n° 31, que des avantages considérables appellent promptement à Paris, désire céder sa pharmacie à des conditions avantageuses pour l'acquéreur.

La spécialité dont ce pharmacien s'occupe avec tant de succès depuis plusieurs années est une sûre garantie, pour son successeur, de faire de bonnes affaires.

MALADIES DE POITRINE.

(1069) On recommande l'emploi du Sirop pectoral de Mou-de-Veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluche, et dans toutes les irritations de poitrine. Ce Sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors.

Chez lequel on trouve en dépôt la Pâte pectorale de réglisse à la gomme. Cette Pâte, conjointement avec le Sirop ci-dessus, guérit en peu de jours les catarrhes et irritations de la poitrine les plus invétérées.
 Le prix de la boîte est de 24 sous; la 1/2 boîte, 12 sous.

QUINOBAUME,

INVENTÉ PAR GOSSELIN, PHARMACIEN A PARIS,
 Rue Saint-Honoré, n° 176.

Ce remède est le seul qui soit à la fois sûr, prompt et commode pour la guérison des écoulemens blancs (les gonorrhées et les fleurs blanches) anciens et récents chez les deux sexes. L'Académie de Médecine, dans le rapport qu'elle a fait sur cette nouvelle composition végétale, a voté des remerciemens unanimes à l'auteur.

Le dépôt est à Lyon, chez Gadot, pharmacien, rue Poulail-lerie, n° 13. (1732)

(1738) AVIS.

Véritable suc de pommes, rue Juiverie, n° 1, au 2^e, chez M. Lucas. Par bouteille d'un quart de litre, 1 f. 60 c. On l'emploie avec succès dans les bavaraises à l'eau, au lait et autres boissons conseillées par les médecins.

Les personnes qui désireraient le faire faire chez elles sont priées de prévenir à l'adresse ci-dessus.

(1665) **GOUTTE, RHUMATISMES ET NEVROSES;**

TRAITEMENT DÉPURATIF VÉGÉTAL

Garanti par 10 années de succès constants.

Ronchamp (Haute-Saône).

A. M. Garante, pharmacien à Besançon.

Monsieur,

Obligé il y a quatre ans de recourir au spécifique et souverain traitement de M. Boubée, pharmacien à Auch, pour un rhumatisme goutteux qui me tenait l'épaule et les bras, suite de mes blessures, j'ai été tellement satisfait, que je viens vous en demander de nouveau ainsi que quelques instructions, pour que je puisse en faire part à mes amis et connaissances atteints de goutte et de rhumatisme, et rendre hommage à ce souverain spécifique.

J'ai l'honneur d'être, etc. COQUELLARD, négociant.
 La brochure concernant ce traitement se délivre gratis chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux.

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acreté ou Vice du Sang par le SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE DE QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

(1640) **MALADIES DE POITRINE.**

On vante beaucoup le Sirop du professeur Chaussier contre les rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches. Prix : 2 fr. 50 c. la bouteille. Il se trouve chez MM. Guichard, Vernet, à Lyon; Coudroyer, à Givors; Michel, à Tarare; Viol, à Roanne.

GRAND - THÉÂTRE. — Jeudi 14 novembre 1836. — LE MARIAGE D'A-GENT, comédie; FRA-DIAVOLO, opéra. — Six heures.

Vendredi 16 décembre 1836. — La 1^{re} représentation de la reprise de : LA JUIVE, opéra. — Six heures.

Bourse de Paris du 12 décembre 1836.

Les fonds sont en baisse. Les nombreuses faillites qui se succèdent à Londres et l'importante faillite qui s'est déclarée aujourd'hui sur notre place ont arrêté le zèle de nos haussiers. Ouvert à 79 30, le 3 p. 0/0 est resté à 79 50 offert.

L'actif est à 20 1/2, quoiqu'il ait circulé de mauvaises nouvelles d'Espagne.

Cinq pour cent	107 55	107 55	107 55	107 40
— fin courant	107 65	107 75	107 60	107 60
Quatre pour cent	99 25			
Trois pour cent	79 15	79 20	79 20	79 20
— fin courant	79 30	79 33	79 15	79 20
Reutes de Naples	97 10	97 20	97 10	97 10
— fin courant	97 35	97 40	97 30	97 35

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.